

Objet : consultation de l'Ifremer sur
les demandes individuelles
d'autorisation de pêche au
chalut pélagique

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE
Directeur interrégional adjoint de la mer
Nord Atlantique –Manche Ouest

N/Ref D/CB/CMR 2014.077

44 187 Nantes cedex 4

V/Ref : 1791/2014

Plouzané, le 03 novembre 2014

Le Directeur

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Centre de Bretagne
Technopole de Brest-Iroise
CS 10070
29280 Plouzané
France

téléphone 33 (0)2 98 22 40 40
télécopie 33 (0)2 98 22 45 45
<http://www.ifremer.fr>

Monsieur le Directeur,

Vous interrogez l'Ifremer sur le rétablissement de sa consultation au sujet des
demandes individuelles d'autorisation de pêche au chalut pélagique.

Nous partageons votre analyse et votre souci de simplification, nous souhaitons
donc que cette consultation purement administrative ne soit pas rétablie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères
salutations.

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>

Directeur Ifremer Bretagne